



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 94/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 26 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 DEC. 2013

Affiché le :

L'An deux mille treize, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÜN, SCHINTONE, ANDUZE, BERNES, TISSEYRE, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, FERTE, SUZE.

PROCURATIONS

Mme PETIT	à	M. BERNES
M. ESPINOSA	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. BEUILLE
Mme DECAMPS	à	Mme LASSALLE
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. LOUGE	à	M. FERTE

ABSENTS : M. PLATEAU, Mme DURAND, Mme GESTA.

Secrétaire : M. CANEZIN a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Acquisition d'un terrain ayant vocation à accueillir le nouveau groupe scolaire Louise Michel

Vu le relevé de propriété concernant la parcelle ZB 819,

Vu les négociations menées avec l'entreprise EUROPEAN HOMES donnant son accord pour vendre la parcelle cadastrée section ZB 819 au lieu-dit Las Argilos d'une surface de 5 640 m² au prix de 410 000 €,

Vu le PLU exécutoire en octobre 2012,

Vu l'avis du service des domaines en date du 28 octobre 2013 évaluant la valeur vénale de ce bien à 410 000 € HT,

Considérant l'opportunité pour la Commune de se porter acquéreur du bien cadastré section ZB 819 au lieu-dit Las Argilos dans la perspective de la construction du nouveau groupe scolaire LOUISE MICHEL,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité
(1 abstention : M. SALAÜN) :**

- D'approuver l'acquisition, par voie amiable, du terrain cadastré section ZB 819 au lieu-dit Las Argilos d'une superficie de 5 640 m² au prix de 410 000 € hors taxes et frais de notaire,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 décembre 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

